

**Ouverture et animations du Chalet du Champ
du Feu pendant la période estivale 2013**

Rapport n° CP/2013/572

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

L'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche assure l'ouverture du Chalet du Champ du Feu trois jours par semaine pendant la saison estivale (juin à septembre). Un programme d'actions spécifique s'appuyant sur les manifestations déjà prévues sur le site sera mis en oeuvre.

Dans le cadre de la saison estivale 2013 du site du Champ du Feu et au regard du succès qu'a enregistré le Chalet du Champ du Feu lors de la saison hivernale 2012/13 en termes de fréquentation (près de 21 000 personnes accueillies), le Département propose de soutenir l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche au titre de cet espace trois jours par semaine, de juin à septembre et pour des actions d'animation.

Aussi, le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité :

- L'ouverture du Chalet du Champ du Feu trois jours par semaine ; les vendredis, samedis et dimanches de juin à septembre avec mise à disposition du personnel nécessaire. L'ouverture du chalet le vendredi pourra être reportée à un autre jour si la fréquentation du site le justifie.
- Le nettoyage des locaux
- La mise à disposition de vélos en location au Chalet ou gratuitement s'il s'agit de vélos en démonstration pour les fêtes ;
- Des expositions dans le Chalet, notamment une exposition paysagère ;
- L'aménagement d'une « terrasse d'été », avec transats et parasols, devant le chalet avec une action sur la lecture qui pourrait être mise en place avec la BDBR ;
- Des jeux du musée Oberlin dans le Chalet pour la fête de l'été ;
- La mise à disposition, en partenariat avec le Club Vosgien, de circuits / itinéraires de randonnée en boucles à partir du Chalet ;
- Une communication sur les balades sentiers plaisirs organisées par l'Office de Tourisme et notamment celles qui ont lieu tous les mardis avec une agricultrice de Belmont ;
- La réalisation d'un flyer imprimable depuis Internet reprenant les manifestations et faisant la promotion des actions d'été autour du Champ du Feu.

L'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche assure le portage de l'organisation de ces différentes actions.

Il est à noter que le programme des animations prévues en 2013 s'appuie sur les manifestations déjà existantes, organisées par les associations locales, tout en bénéficiant d'une action de promotion et de communication renforcée.

Les manifestations déjà prévues sont les suivantes :

- La transhumance (16 juin)
- La fête de l'été (7 juillet)
- La fête des myrtilles (28 juillet)
- Le tournoi de disc-golf (3 août)
- Le marché paysan de montagne (18 août)
- La marche gourmande (15 septembre)

Le Département contribuera également au coût de fonctionnement du Chalet pour la période estivale (électricité...), charge estimée à 15 € par jour, soit un montant total de 1600 € pour l'ensemble de la saison d'été y compris une dizaine d'ouvertures ponctuelles.

Ainsi, il est proposé de soutenir l'Office du Tourisme à hauteur de 36 500 € pour le fonctionnement estival du Chalet incluant l'entretien et le ménage, le poste de l'agent d'accueil et l'ensemble des animations.

Par ailleurs, le Chalet pourra être ouvert à la location pour des sollicitations ponctuelles émanant de personnes morales (associations, institutions...) ; cette mise à disposition devra être payante et ne pourra pas avoir lieu durant la période hivernale.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37167	65-6574-94	36 500,00 €	36 500,00 €	36 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de 36 500 € pour l'ouverture du Chalet du Champ du Feu 3 jours par semaine de juin à septembre et pour la mise en œuvre de son programme d'actions estivales 2013.

Elle autorise le président à signer la convention financière afférente.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL